Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D1-DE

C060722_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du délégataire 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de concessionnaire du Port Fluvial de Harnes, pour le compte de VNF jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son délégataire du service d'exploitation (CCIR Hauts de France) conformément aux articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Port de Harnes qui avait en 2020 mieux résisté que d'autres ports à la crise, a terminé l'année 2021 avec un trafic fluvial en repli de 4,3 %. Ce repli est causé par la perte de marchés de la société DC Ressources (négoce de matériaux), principal client du port.

Un relais de croissance a cependant été trouvé avec l'implantation programmée de la société Galloo, spécialisée dans le recyclage des métaux et objets de consommation en fin de vie, qui apportera un tonnage important au site à partir de 2024. Dans le même temps la société Sagrex (négoce de matériaux) a enregistré une progression de son trafic, et la société Ramery, qui s'est étendue, apporte dorénavant un trafic fluvial plus conséquent pour ses flux de bois et de pneus broyés. Le port de Harnes se trouve donc dans une phase intermédiaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022
Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service du Port Fluvial de Harnes concernant l'année 2021 présenté par la CCIR Hauts de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D2-DE

C060722_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Approbation du budget primitif 2022 et autorisation de versement d'un solde de subvention

Conformément à l'article R 133-15 du Code du tourisme, le budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2022 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le 24 novembre 2021.

Pour l'année 2022, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 173 840 € permettant à l'Office de tourisme de remplir ses missions. Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 24 mars 2022 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2022 et que d'autre part, par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2022 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'attribuer un solde de subvention de 673 840 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Philippe DUQUESNOY
(Président de la structure)

Approuve le budget primitif 2022 de l'EPIC Office de tourisme et du patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Approuve la convention financière permettant le versement du solde de la subvention 2022, d'un montant de 673 840 €.

Décide le versement d'un solde de subvention pour l'exercice 2022 s'élevant à 673 840 € à l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer la convention financière avec l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16 place Jean Jaurès à Lens.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 673 840 € sont prévus au budget 2022 sur les imputations suivantes : Budget principal/Fonctionnement/9954, 9955 et 6360.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D3-DE

C060722_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Pôle d'Excellence Sportif : Avenant n°4 à la Convention de gestion et d'entretien avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation des aménagements extérieurs du Stade Couvert de Liévin

Par convention en date du 30 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération a confié au Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert de Liévin la gestion et l'entretien d'une partie des aménagements extérieurs (parkings, esplanade et espaces verts) situés aux abords du Stade Couvert Régional et ce pour une durée de 10 ans.

Par délibération en date du 16 juin 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la régularisation d'un avenant à cette convention afin d'autoriser la sous-occupation de ces espaces au profit de tiers, moyennant le versement d'une redevance, après accord exprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Puis, par délibération en date du 12 mai 2022, l'assemblée a autorisé la sous-occupation gracieuse de ces espaces au profit de la Faculté des Sports et de l'Éducation Physique, afin de faciliter le stationnement des étudiants.

A l'instar de la demande exprimée par la Faculté, Artois Mobilités souhaiterait pouvoir disposer d'une partie de ces espaces afin de mettre en place des parkings-relais dans le cadre de la création de nouvelles dessertes du Stade Bollaert-Delelis, les jours de match.

Compte tenu des missions d'intérêt général poursuivies par Artois Mobilités, il est proposé d'autoriser le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert de Liévin à mettre à disposition ces espaces, à titre gracieux.

Il convient de préciser que cette sous-occupation des installations que lui a confiées la CALL n'exonérerait en rien le Syndicat de ses responsabilités envers la collectivité.

Pour ce faire, il conviendrait de procéder à la régularisation d'un avenant n°4, conformément au projet repris en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert de Liévin, l'avenant n° 4 (repris en annexe) à la convention de gestion et d'entretien des aménagements extérieurs du Pôle d'Excellence Sportif (parkings, esplanade, espaces verts) aux abords du Stade Couvert Régional, régularisée le 30 novembre 2015.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D4-DE

C060722_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Liévin - Zone d'Activités Saint Amé - Parcelle BD 539 - Délégation du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 27 juin 2017, les élus communautaires ont adopté la mise en œuvre du projet de Territoire mettant l'accent sur la notion de Centralité et le renforcement des fonctions métropolitaines des villes centre.

Parmi les différentes actions en découlant, la CALL et les communes d'Avion, Eleu-dit-Leauwette, Lens et Liévin ont engagé une réflexion en vue de l'élaboration d'un master plan à grande échelle en y intégrant des zooms opérationnels. Un budget a été inscrit en ce sens au BP 2022 de l'établissement intercommunal.

L'objectif commun avec la ville de Liévin, dans la continuité des actions engagées au titre du programme « Action Coeur de Ville » qui a fait l'objet d'une délibération en date du 5 octobre 2018, est de remailler le « centre » de la commune, en liaisonnant le Nord et le Sud autour de la RD 58, celle-ci devant à terme être transformée en boulevard urbain.

L'étude visera à identifier les fonciers mutables à court et moyen terme afin de renforcer le cœur de Liévin et retraiter les espaces publics pour les rendre plus urbains.

Il apparaît que la Ville de Liévin a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour une parcelle bâtie (ex. La Poste) sise dans la zone d'activités Saint Amé, laquelle est bordée par la RD 58.

La saisine de la Direction Immobilière de l'État est en cours.

A la lumière des objectifs exposés ci-avant et dans la perspective de maîtriser ce foncier, la Ville de Liévin a délégué son droit de préemption urbain à l'établissement intercommunal.

Il conviendrait donc d'accepter cette délégation afin d'envisager ensuite, après examen, l'exercice du droit de préemption.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la délégation, par la Ville de Liévin, du droit de préemption urbain pour la parcelle référencée section BD n° 539 à Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D5-DE

C060722_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

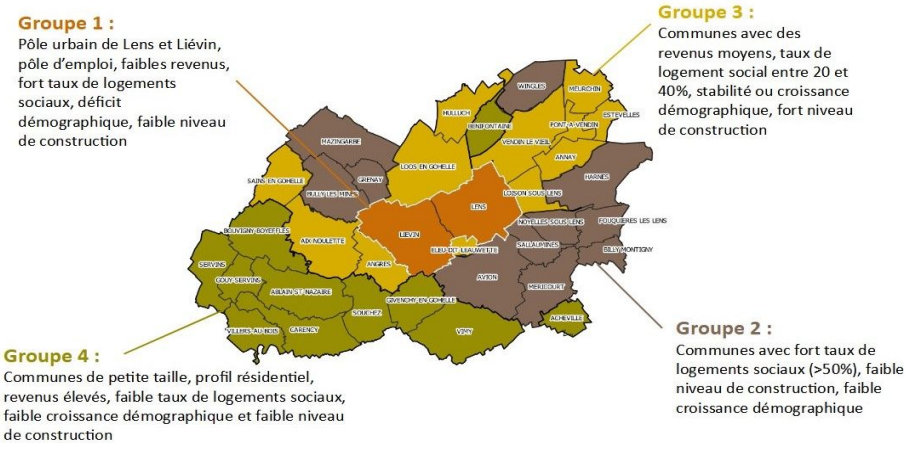
****

Politique de l'Habitat - Programme Local de l'Habitat (2022-2027)
Arrêt de Projet

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), conformément aux obligations définies par l'article L. 302-1 et suivants du code de la Construction et de l'Habitation, définit pour 6 ans « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. »

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) a été engagée par délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019, pour une période de 6 ans (2022 – 2027). Instrument de définition, de programmation et de pilotage local de l'habitat au sein du projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin (C.A.L.L.), le P.L.H. s'intègre dans l'ordonnancement des documents d'urbanisme entre le SCOT et les PLU. Il s'appuie sur les ambitions affichées dans le Projet de Territoire, et a pour objet d'accompagner sa stratégie en déclinant spécifiquement le volet habitat pour ce qui concerne la nécessité de répondre aux attentes des habitants, tout en insufflant une nouvelle dynamique pour renforcer l'attractivité de la collectivité.

Réglementairement, le P.L.H. fixe des objectifs territorialisés autour de quatre groupes de communes présentant des caractéristiques comparables :



L'adoption du nouveau P.L.H. (2022 – 2027) pourrait être envisagée au 4ème trimestre 2022, à l'issue de la procédure de consultation des communes membres, des Préfets de Département et de Région et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (C.R.H.H.).

Aussi, par la présente délibération, il s'agit de présenter les éléments constitutifs du PLH que sont les objectifs et les orientations.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D5-DE

Dans ce cadre il est à rappeler que la proposition de PLH 3 s'appuie sur la réalisation du PLH 2 (2014 - 2020) avec la programmation de 7842 logements qui a vu la concrétisation de 6 589 permis de construire validés et l'engagement opérationnel de 4 136 logements dont une partie impactée par la crise sanitaire. Les besoins en renouvellement (démolitions) étaient estimés à 1 308 logements.

La préparation du PLH 3 a permis le recensement auprès des communes de plus de 10 000 projets de création logements sur la période à venir. Un important travail de priorisation au regard des stratégies de notre projet de territoire et du degré de maturité des projets a conduit à ramener cette volumétrie à 7 078 logements.

Ce travail s'est fait au titre de 15 réunions techniques avec l'association étroite et permanente des services de l'état. Par courrier en date du 29 mars 2022 le Préfet nous indiquait qu'il n'était pas favorable à une programmation de cette ampleur et les échanges ont amené à un souhait de programmation de l'État de l'ordre de 4 500 logements (dans un premier temps avec une clause de revoyure permettant de tenir un objectif concrétisé de 7 078 logements).

Pour ce faire, un nouveau travail a été réalisé afin d'affiner la stratégie et de proposer une inclinaison de notre priorisation permettant d'identifier sincèrement les opérations prêtes à être réalisées ou dont le degré de maturité permettra une réalisation à très court terme, prenant en compte les obligations liées à la Zéro Artificialisation Nette (avec 70 % de réalisation dans le tissu existant, et 30% en densification ou en requalification de friches).

Le PLH proposé abouti donc à un volume de production de 4 500 logements composé de 6023 constructions neuves souhaitées par les communes (soit 1004 par an) et. Elle prend en compte le renouvellement urbain (1 523 démolitions), les évolutions de la société (croissance démographique, décohabitation, crise sanitaire, …). Une deuxième tranche sera réexaminée à mi-parcours afin de réajuster les niveaux de réalisation et les enjeux en 2025. La répartition territoriale de cet objectif est reprise en annexe de la présente.

	PLH2	PLH3
Objectifs production logements neufs	7842	6023
Démolitions	1308	1523
Livraison (estimées)	4163	4500

Il est également important de tenir compte des permis de construire validés au titre du PLH 2 mais dont certains n'ont pu voir leur concrétisation du fait de la crise sanitaire qui a lourdement pénalisé l'activité en 2020 et 2021.

Tout comme pour le P.L.H. 2, le renouvellement urbain entraînera la démolition d'une partie du parc de logements (1 523 logements estimés sur la durée du PLH3) afin de reconstituer l'offre sur le territoire mais surtout d'adapter le parc aux besoins actuels des populations et de renforcer l'attractivité des communes du territoire, notamment dans la centralité, en déconstruisant des logements qui ne répondent plus aux modes d'habiter contemporains.

Ce P.L.H. est donc une coproduction, C.A.L.L./Communes, alliant concertation et de priorisation et permettant de définir les enjeux et les objectifs Habitat de notre territoire pour les 6 années à venir.

Il propose d'organiser la politique de l'habitat autour de 4 orientations :
- Intervenir prioritairement sur le parc de logement existant (social et privé) ;
- Planifier les opérations neuves afin de garantir leur réussite ;

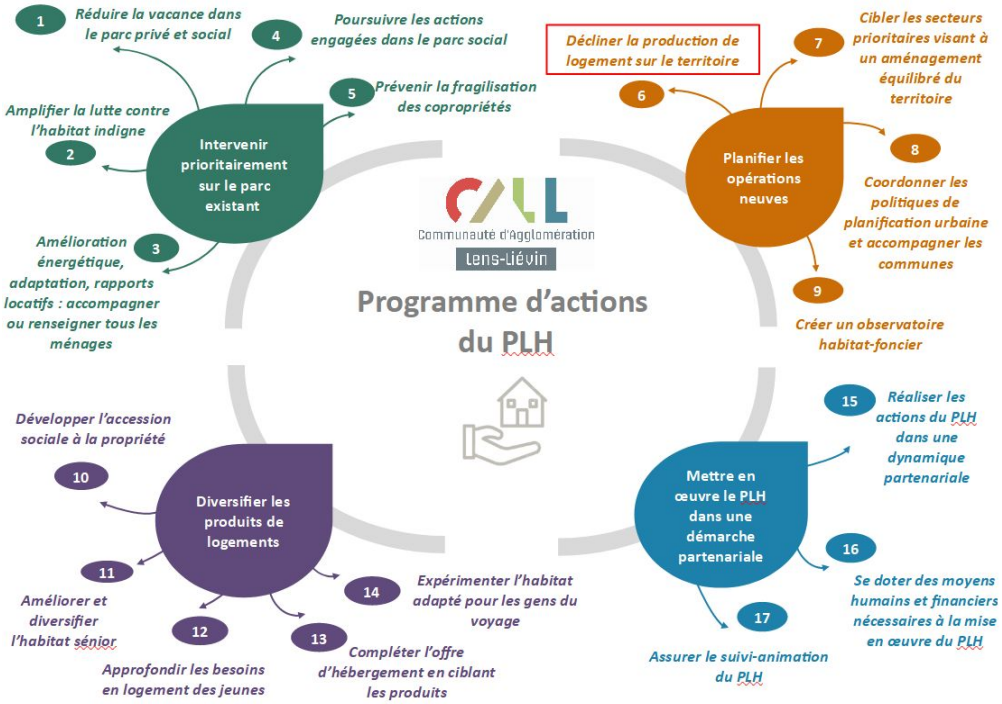
Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D5-DE

- Favoriser un parcours résidentiel interne à la C.A.L.L. par une diversification des produits de logement ;
- Accompagner les communes et associer les partenaires dans la mise en œuvre du P.L.H.

Par ailleurs, ce P.L.H. se doit de prendre en compte la dynamique très positive de l'habitat de notre territoire :

- Mise sur le marché de logements neufs individuels et collectifs publics et privés,
- Dynamisme très fort sur le logement ancien (peu de biens disponibles à la vente),
- Vacance structurelle maitrisée (avec un travail important sur la résorption de la vacance conjoncturelle),
- Hausse des prix qui nécessite le maintien d'une offre suffisante,
- Attractivité du territoire ressentie au nord et au sud (depuis les métropoles lilloises et arrageoise notamment depuis la crise sanitaire),
- Restructuration des cités ANRU et ERBM qui va permettre la transformation d'un parc inadapté pour répondre aux besoins d'aujourd'hui.

Enfin, le P.L.H. 3 identifie des enjeux forts en termes d'intervention sur le parc privé et sur le parc social, de planification des opérations neuves pour en assurer la réussite, de la nécessaire diversification des produits neufs et de l'obligation de renforcer le rôle de coordination de la C.A.L.L. Ainsi, 17 fiches actions sont articulées autour de ces 4 orientations stratégiques :



Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D5-DE

Ainsi, le PLH 3 doit être la traduction des ambitions politique relatives à la thématique de l'Habitat déclinées au travers du projet de territoire afin :

- de renforcer la centralité de Lens et Liévin tout en maintenant l'attractivité de l'ensemble du territoire ;
- d'anticiper les développements à venir du territoire (création d'emplois, …) ;
- de prendre en compte les récents changements sociétaux liés au contexte sanitaire notamment.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire, ayant pris connaissance du diagnostic, de retenir les orientations stratégiques précédemment exposées, d'approuver le Programme d'Actions et de fixer un objectif de 4 500 logements (6 023 constructions, 1 523 démolitions) sous réserve d'une clause de revoyure à mi-parcours en 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

77 « pour »

0 « contre »

1 « abstention »

(Monsieur Christian CHAMPIRE)

Décide d'approuver l'ensemble du projet de Programme Local de l'Habitat, comprenant le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions.

Décide d'arrêter le Programme Local de l'Habitat 2022 – 2027.

Autorise le Président à soumettre ce projet pour avis aux 36 communes membres de la C.A.L.L. ainsi qu'au Syndicat Mixte du S.C.O.T et aux Personnes Publique Morales Associées.

Approuve le Programme d'Actions et de fixe un objectif de 4 500 logements (6 023 constructions, 1 523 démolitions) sous réserve d'une clause de revoyure à mi-parcours en 2025.

Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D6-DE

C060722_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Poursuite du cofinancement par la CALL des équipes projet NPNRU des villes de Lens, Liévin et Avion

Les opérations de renouvellement urbain sont des projets complexes, qui nécessitent la mise en place d'une ingénierie spécifique dédiée. Le pilotage stratégique est assuré au niveau des EPCI, les villes étant les pilotes opérationnels pour chacun des quartiers concernés. Aussi, dans le cadre de l'exercice des missions qui sont les siennes, la CALL dispose d'une équipe dédiée. Les villes se sont dotées d'une ingénierie spécifique, laquelle bénéficiait d'un soutien financier dans le cadre du premier programme ANRU. Or, dans le cadre du NPNRU, seule l'ingénierie des EPCI est financée par l'ANRU. En l'occurrence, le financement de 3 postes de chef de projet a été alloué à la CALL.

Consciente du fait que les villes doivent nécessairement disposer d'une ingénierie propre pour assurer la maîtrise d'ouvrage des projets dans les meilleures conditions possibles, la CALL, par délibération N°C281119_D021 du 28 novembre 2019, a décidé d'allouer une subvention annuelle de 43 000 € au titre de sa participation à la prise en charge de l'ingénierie de projet renouvellement urbain des villes de Lens, Avion, et Liévin, et ce pour une durée de 2 ans.

Le 20 mai 2021, la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la CALL a été signée par l'ensemble des partenaires financiers. Les projets sont maintenant entrés en phase opérationnelle.

La CALL propose donc de renouveler l'accompagnement financier pour l'ingénierie des villes de Lens, Avion et Liévin et de leur allouer à chacune une participation annuelle maximale de 43 000 €, soit un total de 129 000 € par an, au titre des années 2022 à 2026.

Les modalités de versement de cette participation seront reprises dans une convention ad hoc.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de poursuivre l'allocation d'une subvention annuelle de 43 000 € à chacune des villes de Lens, Avion, et Liévin, au titre du cofinancement de leur ingénierie de projet renouvellement urbain, soit un total de 129 000 € par an, pour une durée de 5 ans (2022 – 2026).

Autorise le Président à signer les conventions de financement avec les 3 villes concernées.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 129 000 € seront prévus annuellement au budget, de 2022 à 2026, sur l'imputation: Budget Général / Fonctionnement / Ligne de crédit 11340.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D7-DE

C060722_D7

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention "Savoir Rouler A Vélo"

La CALL entend aménager une nouvelle tranche de l'EuroVélo 5, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le parc Marcel Cabiddu à Wingles, comprenant une section entre Loos-en-Gohelle et Pont-à-Vendin.

Lauréate de l'appel à projets « France Mobilités Actives » sur cette section, elle souhaite y intégrer un volet d'animation « Savoir Rouler A Vélo », dans les écoles situées sur son tracé, conformément à sa politique volontariste de mobilité douce et aux attendus du cofinanceur.

Le programme « Savoir Rouler A Vélo » doit permettre aux enfants de 6 à 11 ans de :
- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

La mise en place de ce dispositif, outre sa mission d'intérêt général, conditionne l'octroi d'une partie de la subvention représentant 10 % du coût des aménagements (de l'ordre de 800 k € d'après le budget prévisionnel).

L'offre pressentie est celle de l'association « Coach Sport Santé » sise à Hénin-Beaumont, moyennant un coût total de 6 K € TTC, pour des cycles de 4 semaines par classe, sur 1 an entre Septembre 2022 et Juillet 2023.

Il est proposé de conclure avec l'association « Coach Sport Santé » la convention pour la mise en place du « Savoir Rouler A Vélo », dans les écoles volontaires situées sur le tracé de l'EuroVelo 5 section Loos-en-Gohelle/Pont-à-Vendin, et selon les modalités sus-relatées (reprises dans le projet annexé).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure avec l'association « Coach Sport Santé », sise à Hénin-Beaumont, la convention pour la mise en place du « Savoir Rouler A Vélo » dans les écoles volontaires situées sur le tracé de l'EuroVélo 5 section Loos-en-Gohelle/Pont-à-Vendin, selon les modalités sus-relatées (reprises dans le projet annexé).

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 €, sont prévus au budget 2022-Budget Général Fonctionnement – LC 11481.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D8-DE

C060722_D8

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention d'accompagnement dans le cadre du programme InterLUD

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mis en avant, à travers son projet de Territoire, la thématique « Mobilités ». Cette thématique vise, entre autres, à engager la mutation des filières logistiques en participant aux études sur la logistique urbaine, et en veillant à l'évolution de la filière logistique dans son ensemble.

Par un arrêté en date du 27 février 2020, modifié le 27 juillet 2020, du Ministre de la Transition écologique, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (ci-après « InTerLUD ») a été validé dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (ci-après « CEE »).

Cet arrêté a désigné ROZO et Logistic Low Carbon en qualité de porteurs du programme InTerLUD, en partenariat avec le CEREMA et l'ADEME.

Ce programme a pour objet de permettre le déploiement dans une dynamique collaborative, d'actions volontaires de collectivités et d'opérateurs économiques d'un même territoire sur le transport de marchandises en ville.

Les objectifs du programme sont les suivants :
- Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- Structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Pour cela, le CEREMA et Logistic Low Carbon accompagnent les EPCI et les opérateurs économiques (transporteurs, grossistes, chargeurs, artisans, commerçants…) des territoires qui s'engagent dans l'accompagnement InTerLUD.

ROZO en sa qualité de porteur du programme, reçoit des financeurs les fonds destinés à la mise en œuvre du programme et conclut avec les bénéficiaires, les conventions définissant les actions à mettre en œuvre ainsi que les modalités de versement aux personnes publiques éligibles.

Le CEREMA aide les bénéficiaires à mettre en œuvre les actions définies dans les conventions susvisées et s'assure du respect des principes méthodologiques guidant la démarche applicable dans le cadre du programme InTerLUD :

- Connaissance de l'organisation et des pratiques logistiques sur le territoire (diagnostic) ;
- Concertation auprès de tous les acteurs de la logistique urbaine en lien avec les actions menées par Logistic Low Carbon ;
- Engagement sur des actions ou des axes de travail traduit au sein d'une charte (multipartite acteurs publics et privés) et/ou d'un acte politique (délibération des élus par exemple).

Il est précisé que les dépenses sont engagées **dans la limite de 60 000€** maximum et bénéficieront de **50% de financement au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. Le **reste des dépenses à engager** par la CALL, soit 30 000 € maximum, sont **reparties à parts égales entre Artois Mobilités et la CALL.**.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D8-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la participation de la CALL au programme InTerLUD, porté par les sociétés ROZO et Logistic Low Carbon, en partenariat avec le CEREMA et l'ADEME.

Autorise le Président à signer la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable.

Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes entre la CALL et Artois Mobilité.

Précise que les recettes seront versées au budget principal et que les crédits nécessaires, d'un montant de 60 000 € seront prévus à la DM1 de l'exercice 2022 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ natures 6228-16878-65735.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D9-DE

C060722_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Règlement intérieur de la future déchèterie de Liévin

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et poursuit l'extension du réseau de déchèteries. Dans ce contexte, elle a construit une nouvelle déchèterie fixe, sise rue Rudolph Diesel à Liévin.

Par le biais du marché de conception-réalisation et exploitation des déchèteries de Liévin et d'Avion, ce nouvel équipement est exploité par l'entreprise Veolia Recyclage et valorisation des déchets, titulaire du marché, depuis le 27 juin 2022, pour une durée de 7 ans.

Le règlement intérieur propre à cette déchèterie a donc été rédigé. Il permet d'établir clairement les modalités d'utilisation de l'équipement.

Ce document sera affiché de manière visible sur le site.

Le règlement intérieur reprend notamment :

- Les différentes conditions d'accès au site et horaires d'ouverture,
- Les caractéristiques des déchets acceptés,
- Les obligations d'usage du site,
- Les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non respect du règlement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le règlement intérieur de la déchèterie de Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D10-DE

C060722_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année, à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné, il est destiné à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2021 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, collecte et de traitement réalisées en 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 juin 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'exercice 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D11-DE

C060722_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

GEMAPI - Lutte contre les inondations à l'amont de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire - accord de principe pour le lancement d'une D.U.P. dans la perspective d'une expropriation

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques d'inondation et de protection du milieu naturel, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (C.A.L.L.) a engagé une étude en amont de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire afin de réaliser des ouvrages de rétention sur deux axes majeurs de ruissellement agricole.

Ces ouvrages auront pour objectif de protéger les habitations de la rue Lancino pour une pluie de retour 30 ans et de réduire les apports de matières en suspension dans le Saint-Nazaire.

Le projet, situé sur l'axe de ruissellement des grands fossés consiste en la réalisation de 4 bassins, peu profonds, en cascade, pour un volume de 4800 m3. Ils reposent sur 4 parcelles de nature agricole classées N1, zone naturelle localisée au sein du périmètre rapproché du captage d'Ablain-Saint-Nazaire (tableau en annexe). Le projet est compatible avec le PLU et conforme à la réglementation.

Les négociations foncières ont été engagées, avec l'appui des services de la commune, selon le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007, initialement régularisé entre la fédération départementale des syndicats d'exploitant agricole, la chambre d'agriculture, le syndicat départemental de la propriété privée pénale et l'établissement intercommunal.

Toutes les démarches auprès des propriétaires et les exploitants ont été menées à leur terme. A l'issue de la réunion qui s'est déroulée en mairie le mardi 10 mai 2022, un dernier courrier a été adressé aux intéressés, rappelant les objectifs du projet et confirmant l'offre d'achat et de compensation foncière.

Au regard de la nécessité impérieuse de réaliser ces ouvrages et sans présager de l'issue de ces négociations, il est demandé à l'Assemblée un accord de principe permettant au Président de solliciter des services de l'Etat une Déclaration d'Utilité Publique du projet dans la perspective d'une expropriation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'engager une procédure d'expropriation.

Autorise le Président à solliciter du Préfet une Déclaration d'utilité Publique dans la perspective d'une expropriation.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D12-DE

C060722_D12

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Enseignement supérieur - Recherche - Cofinancement d'une thèse de doctorat - Laboratoire SHERPAS - U.F.R. Staps de Liévin

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un des objectifs prioritaires est de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire : éco-activités, numérique, sport-santé-bien-être, logistique, tourisme-culture-patrimoines.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accompagne ainsi les pôles d'innovation économique (« clusters » CD2E, TEAM2, Vivalley, Louvre Lens Vallée) et leurs partenaires.

A ce titre le renforcement de la Recherche et Développement, de l'innovation et de la formation constitue des éléments fondamentaux nécessaires à la pérennité et au développement du tissu d'entreprises locales.

En ce sens il convient donc de mener des actions et projets destinés à renforcer les différents laboratoires de recherche publics du territoire, mais également soutenir le développement des filières d'enseignement universitaire et technologique (Faculté Jean Perrin à Lens, IUT à Lens, U.F.R STAPS à Liévin, IG2I Centrale à Lens).

Ce soutien à l'enseignement supérieur et à l'Université d'Artois doit permettre de mettre en place des partenariats avec les acteurs économiques (participation actée de l'Université au sein des pôles d'innovation économique) mais également des projets permettant d'éclairer et de lutter contre les déterminismes sociaux ou la précarité économique et sociale.

Dans ce cadre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée pour cofinancer une thèse dont le sujet est « sociologie des cultures sportives d'une communauté d'agglomération : les associations et clubs, leur démographie et leurs effets sur les mécanismes d'intégration sociale ».

Cette thèse sera réalisée au sein du laboratoire de recherche SHERPAS de l'UFR STAPS – Université d'Artois à Liévin.

Ce projet de recherche quantifiera et qualifiera les offres associatives de la CALL au plan sportif. Il permettra d'apprécier la diversité des cultures sportives de manière synchronique et exhaustive. A partir de ce portrait sans précédent, il s'agira de travailler à partir d'échantillons d'associations choisis pour leurs caractéristiques de façon plus analytique, diachronique. Quelle est la culture sportive de la CALL ? Qu'est-ce qui la distingue de l'offre nationale et d'offres localisées ailleurs ? Quels sont ses atouts, ses faiblesses, ses manques et ses effets en matière d'intégration ?

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est sollicitée pour financer cette thèse à hauteur de 16 000 euros par an pendant 3 ans à compter de la notification de la convention à signer avec l'Université d'Artois.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D12-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 23/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le co-financement de la thèse ayant pour objet « sociologie des cultures sportives d'une communauté d'agglomération : les associations et clubs, leur démographie et leurs effets sur les mécanismes d'intégration sociale » à hauteur de 48 000 euros sur 3 ans.

Autorise le Président à signer la convention correspondante avec l'Université d'Artois, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 euros sont prévus au budget 2022 sur l'imputation :Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 1084 et nécessiteront l'inscription des enveloppes correspondant aux exercices 2023 et 2024.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D13-DE

C060722_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Organisation de la cinquième édition nationale de "Numérique en Commun[s]" (NEC 2022) dans les Hauts-de-France à Lens
Soutien de l'évènement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Indispensable au fonctionnement de notre société, le numérique est devenu un formidable outil de transformation du territoire pour une grande majorité des collectivités territoriales. Pour autant, la transition numérique n'est pas inclusive par nature. De nombreux citoyens et citoyennes demeurent démunis face aux équipements et usages numériques.

L'État accompagne donc, aux côtés des collectivités territoriales, des entreprises et des associations, cette transition afin de garantir un accès juste et équitable aux opportunités offertes par le numérique et de **favoriser l'émergence d'un numérique d'intérêt général : ouvert, inclusif, durable et éthique.**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) souhaite relever ce défi collectivement et met en œuvre des dispositifs en faveur de l'inclusion numérique (recrutement et formation de 4 000 Conseillers numériques France Services par exemple).

L'ANCT s'est associée à la MEDNUM, coopérative créée pour rassembler le réseau d'acteurs qui œuvrent depuis près de 20 ans pour les éloignés du numérique. Elles portent ensemble « Numérique en Commun[s] » (NEC), **un évènement annuel qui réunit depuis 5 ans une large diversité d'acteurs** (élus, administrations centrales, agents des collectivités, chercheurs, médiateurs numériques, associations, entreprises, mais aussi des acteurs internationaux).

Il s'agit de proposer un cadre de collaboration permettant à chacun de réfléchir, débattre, apprendre, **concevoir des outils concrets au service d'un numérique d'intérêt général**. Outre les problématiques d'inclusion numérique, les questions d'ouverture des données, de souveraineté numérique, d'accessibilité, de sobriété numérique sont également explorées au cours de formats multiples (regards croisés, ateliers, démonstrations de dispositifs innovants).

Après Nantes en 2018 et Marseille en 2019 (500 participants présents à chacune des éditions), Lyon a accueilli virtuellement la troisième édition en 2020 avec 2 500 participants en ligne. La quatrième édition de reprise en 2021 a eu lieu en Sud-Charente (400 participants présents et 700 en ligne). Pour la cinquième édition de NEC, l'ANCT et la MEDNUM ont souhaité organiser l'évènement dans les Hauts-de-France. Parmi les lieux envisagés, c'est finalement l**e territoire de l'ex-bassin minier qui a été choisi**.

Les « Assembleurs », hub territorial pour un numérique inclusif de la Région Hauts-de-France met en réseau et propose une plateforme de service pour tous ceux qui, sur le territoire, réfléchissent, expérimentent et agissent pour l'**acculturation de tous au numérique** : acteurs publics, privés, associatifs, services publics et acteurs sociaux. Ils coconstruisent le projet NEC dans cette édition 2022.

Le stade Bollaert-Delelis et la Louvre-Lens Vallée ont emporté la préférence de l'organisateur, notamment au regard de l'investissement historique de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin en faveur de l'inclusion numérique (pass numériques, animation des espaces publics, mise en place d'un réseau de lieux de médiation, reconduction du programme de la grande école numérique). L'organisation de NEC dans le territoire représente donc une opportunité d'**accélérer les initiatives déjà à l'œuvre**, d'**initier de nouvelles collaborations** et également de **mobiliser le tissu économique local** pour mener à bien ce projet qui réunira plus de **1 000 acteurs de l'écosystème du numérique** d'intérêt général pendant deux jours (28 et 29 septembre 2022), programme consultable sur https://numerique-en-communs.fr/.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D13-DE

Pour que Numérique en Commun[s] soit un succès et soit véritablement outillant pour tous les professionnels mobilisés, l'ANCT compte sur l'engagement des acteurs locaux à ses côtés. Le budget consacré par l'organisateur pour cette manifestation est d'environ 420 000 €. Son organisation matérielle est confiée par un marché public notifié la société « Culture Composée » (filiale de Fréquence Ecole). La recherche de cofinancements publics (collectivités territoriales) et privés (partenaires nationaux et locaux) est en cours.

S'agissant des collectivités territoriales, les présidents de la région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la CALL ont été sollicités. Quant à elle, la Ville de Lens contribue matériellement à l'organisation en mettant à disposition gracieuse les salons des trois niveaux du stade, sur ses droits d'emphytéote.

A l'échelle de l'agglomération, cet événement d'envergure nationale constitue donc un temps fort, contribuant ainsi au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**.

La tenue de cet événement pourra également encourager, la **tenue de manifestations locales** dans le territoire sur la thématique du numérique, pour compléter les cibles (professionnels pour le NEC, grand public pour les communes).

Aussi, compte-tenu de la politique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis plusieurs années dans sa stratégie numérique au service du projet de territoire, et l'opportunité de valoriser notre feuille de route numérique et les actions de territoire qui en découlent, il est proposé de soutenir financièrement l'événement « Numérique en commun[s] (NEC 2022) » à hauteur de 30 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 23/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter le concours financier de la CALL à hauteur de 30 000 €, sous forme de subvention à la société « Culture Composée », chargée d'organiser pour le compte de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) l'événement « Numérique en commun[s] (NEC 2022) » au stade Bollaert-Delelis et au Louvre-Lens Vallée les 28 et 29 septembre 2022.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 30 000 € seront prélevés selon l'imputation suivante : Budget Principal /Fonctionnement/ Ligne de crédit 10071.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D14-DE

C060722_D14

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mutualisation des systèmes d'information :
création d'un service commun porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2 dispose que, indépendamment de tout transfert de compétences, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Par le biais de ces services communs gérés par l'EPCI, et dont les effets sont régis par convention, après avis du ou des comités techniques compétents, le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services.

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a initié fin 2020 un projet de rapprochement des systèmes d'information des collectivités de l'agglomération. Coconstruit avec une représentation de communes volontaires, le dispositif repose sur trois piliers : le **catalogue de services, l'organisation et la gouvernance**. Il se veut flexible (les communes adhèrent à la/aux catégorie(s) de leur choix), lisible (la tarification par abonnement est simplifiée) et à valeur ajoutée (les prestations visent la qualité et la sécurité).

Cette mutualisation se matérialise au travers de la création d'un Service Commun dénommé DMSI (Direction Mutualisée des Systèmes d'Information), rattaché à l'EPCI. Comme pour les deux autres services communs déjà créés au sein de la CALL, l'adhésion des communes reste facultative (principe du volontariat).

L'organisation actuelle de la CALL dispose déjà d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N). Elle constituera le socle pour établir la DMSI par structuration des moyens consacrés au service commun mutualisé, tant pour les communes adhérentes que pour l'EPCI proprement dit.

Ce service commun permettra d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (pour la partie technique, la partie fonctionnelle continuant à relever des directions métiers) en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels. Les objectifs de ce service commun sont d'aboutir à une meilleure qualité de service et une meilleure disponibilité des compétences, tout en réalisant à terme des économies d'échelle.

Une convention-cadre, jointe en annexe 1 de cette délibération, précise le champ d'application (catalogue de services mutualisés), les modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités et les modalités d'intervention de la DMSI. Dans une logique de solidarité, l'adhésion au service commun sera établie sans cotisation fixe, la seule composante variable tenant compte du nombre de postes de travail informatisés (hors écoles) de chacune des communes membres. Cette adhésion intégrera notamment l'amortissement de coûts structurels portés par le service commun.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D14-DE

Outre ce coût d'adhésion, les tarifs appliqués dans la plupart des catégories de service sont également appliqués par abonnement annuel selon le nombre de postes de travail. Les autres correspondent à des prestations sur devis :

- accompagnement de projets, conseil et expertise (base = temps passé) ;
- utilisation de logiciels mutualisés (base = nombre de licences) ;
- exploitation à distance des serveurs restés en commune (base = nombre de machines dont machines virtuelles).

La DMSI assumera la fonction de maître d'œuvre du service mutualisé, et à ce titre elle s'engage notamment :

- à rendre les services décrits dans le catalogue ;
- à faire évoluer le service mutualisé au bénéfice des adhérents (rationalisation des coûts, élargissement du panel de services proposés, montée en gamme et qualité de service) ;
- à accompagner les adhérents dans le cadre de leurs propres projets ;
- à mettre à disposition des adhérents tous les éléments nécessaires au suivi et à la vérification des services ainsi qu'à la bonne répartition des coûts (délai de prévenance, prérequis techniques nécessitant des mises à niveau accompagnées).

Les communes adhérentes auront des engagements en ce qui les concerne :

- désigner un correspondant local, interlocuteur privilégié de la DMSI ;
- partager les informations et les règles de bonne gestion avec la DMSI ;
- utiliser les systèmes mis à disposition dans le respect de la réglementation ;
- mettre à disposition des agents de la DMSI des installations accessibles et sécurisées (locaux) ;
- désigner, dans le cadre des projets auxquels elles participent, un chef de projet métier.

La CALL porte le coût des études initiales nécessaires au lancement du dispositif ainsi que l'accompagnement des démarches conventionnelles avec les communes candidates à l'adhésion.

S'agissant de la gouvernance, elle s'articulera autour de 3 comités :

- un comité de pilotage du dispositif, constitué du Président de la CALL ou de son représentant (vice-président au numérique et/ou vice-président à la mutualisation), du DGA ressources et mutualisation de la CALL, du Directeur de la DMSI et d'un élu par commune adhérente ;
- un comité stratégique de la DMSI, constitué du vice-président au numérique et/ou du vice-président à la mutualisation, du DGA de la CALL, du Directeur de la DMSI et des chefs de service de la DMSI ; il a pour mission de mener les réflexions sur les évolutions du service mutualisé, de déterminer le budget ainsi que de définir les grands projets ;
- un comité opérationnel, constitué du Directeur de la DMSI, des chefs de service de la DMSI et des correspondants locaux des communes adhérentes ; ce comité a pour objectif de présenter et arbitrer les projets récents/en cours, de prendre en compte les évènements à venir, de déterminer les besoins sur le trimestre suivant, de faire un compte-rendu des activités courantes et de traiter les sujets critiques ou d'actualité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D14-DE

Le calendrier de mise en œuvre de l'adhésion des communes s'inscrira dans la logique suivante :

- les périodes d'adhésion seront annuelles du 01 janvier au 31 décembre, reconductibles tacitement ;
- un préavis de six mois minimum est nécessaire pour instruire les démarches administratives et techniques préalables à l'ouverture du service opérationnel le 01 janvier suivant ; les premières communes pourront ainsi adhérer dans le second semestre 2022 pour un service ouvert au premier trimestre 2023 ;
- une facturation annuelle sera établie ; elle tiendra compte de l'évolution du nombre de postes de travail durant la période de services rendus dans l'année ;
- le tarif est présenté en annexe 2 ; il est révisable par délibération du conseil communautaire. Son évolution (à la hausse ou à la baisse) tiendra compte du nombre de communes adhérentes et de la variation de ses composantes (coûts RH notamment).

Comme tout service commun, le modèle économique sera équilibré entre les dépenses portées par la DMSI et les contributions des communes adhérentes, dont l'EPCI (250 postes de travail au sein de la CALL).

Afin d'amorcer la mise en œuvre des ressources du service commun préalablement aux adhésions annoncées, il sera également nécessaire :

- de créer les postes permettant de renforcer les ressources humaines du service commun, afin que ses titulaires soient opérationnels au plus tard le 01 janvier 2023 ; à ce titre, une délibération séparée traitera de cette question, relative au tableau des effectifs ;
- de mobiliser un budget d'amorce, tant sur la poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage que pour permettre l'externalisation de prestations techniques (audit initial des communes) en complément des ressources internes mobilisées ;
- quant à l'investissement, de différer au début 2023 le recensement des opérations à effectuer dans la durée, et de l'intégrer au PPI.

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la création des services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 juin 2022,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Afin de répondre à une demande exprimée par les communes du territoire de mutualiser des moyens informatiques et ainsi bénéficier d'un service de qualité :

Approuve la création d'un service commun dénommé « Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI) » conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT.

Précise que les adhésions sont effectuées par vagues (années civiles) et que la première vague ouvrira un service opérationnel le 01 janvier 2023 ; chaque commune souhaitant intégrer ce service commun dans cette première vague pourra délibérer dans les trois mois suivant la présente délibération.

Adopte les tarifs d'adhésion tels qu'indiqués dans le document annexé, révisable par délibération.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D14-DE

Acte le projet de convention cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer les conventions avec les communes adhérentes, ainsi que tout document s'y rapportant.

Précise que les dispositions relatives aux ressources humaines constituant ce service commun seront traitées séparément par délibération.

Précise que les crédits courants nécessaires au fonctionnement de ce service commun à partir de 2023 seront inscrits aux budgets sur les lignes de crédit informatiques déjà utilisées pour le fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique de la CALL.

Précise que les participations financières des communes adhérentes seront versées au budget général des exercices concernés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D15-DE

C060722_D15

RESSOURCES ET MOYENS

****

Actualisation de postes pour la Direction des services techniques

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 juin 2022,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, mutations ou mobilités, il est proposé d'actualiser divers postes.

Au sein de la Direction Patrimoine et cadre de vie : Poste de soigneur animalier

Actualisation du poste à temps complet de soigneur animalier suite à un départ en retraite. Recrutement ouvert aux agents fonctionnaires et aux contractuels en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques. Le profil de poste est joint en annexe.

Au sein de la Direction Habitat et renouvellement urbain-service habitat : Poste de Chargé de mission « OPAH-RU »

La délibération du 27 septembre 2018 actait l'ouverture pour 5 ans d'un poste de Chargé de mission « OPAH-RU », dans le cadre des nouvelles compétences des territoires et de la mise en œuvre de la politique intercommunale de logement. Les fonctions du Chargé de mission « OPAH-RU » se déclinent comme suit : assurer l'ingénierie de pilotage et la conduite des opérations programmées au sein de la collectivité. Ses objectifs portent sur la coordination de l'ensemble des partenaires, la mobilisation des financements et des actions opérationnelles, le suivi des principales opérations structurantes et la mise en œuvre des procédures administratives et techniques nécessaires à leur réalisation.

Il veille aux engagements pris dans les conventions de programme et à construire les outils opérationnels de maîtrise des engagements prévus par l'ANAH, en concertation avec le service instructeur de la collectivité délégataire.Dans le cadre des partenariats mis en place, ce poste est éligible au subventionnement à hauteur de 50% par l'ANAH.

Il est aujourd'hui proposé de modifier la délibération initiale en créant l'emploi permanent de chargé de mission OPAH-RU, initialement ouvert sur un poste non permanent sur une période de 5 ans. Cet emploi sera ouvert sur le grade d'ingénieur territorial. Le profil de poste est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D15-DE

Au sein de la Direction eau et réseaux- service accompagnement des projets et des usagers : Poste de chargé de mission eaux pluviales

Modification du cadre d'emploi ouvert au recrutement concernant le poste de chargé de mission eaux pluviales. La délibération du 24 mars 2022 ouvrant l'emploi au grade de technicien est modifiée et ouvre désormais l'emploi au cadre d'emploi des techniciens. Le profil de poste est joint en annexe.

Au sein de la Direction Aménagement, Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilités, service Ingénierie maîtrise d'ouvrage : Poste de Chargé des bâtiments / chef du bureau bâtiment

Le chef du bureau bâtiments assure la phase opérationnelle des projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité. En fonction des nouvelles orientations stratégiques mises en place par la collectivité et suite au départ de l'agent en poste, il est proposé de requalifier le poste comme suit : Conducteur d'opérations dans le domaine du bâtiment, au sein du service Ingénierie et Maîtrise d'ouvrage.

Celui-ci participe à l'élaboration des programmes des projets études préliminaires, aux programmes d'opérations, à la conduite des opérations dans le domaine du bâtiment en réhabilitation ou travaux neufs, au pilotage et au suivi technique, administratif et financier de projets de construction depuis la désignation des équipes de conception, selon les procédures retenues jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Il est proposé d'ouvrir le recrutement au grade d'ingénieur et cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le profil de poste est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser les postes dans les conditions énoncées ci dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D16-DE

C060722_D16

RESSOURCES ET MOYENS

****

Actualisation du profil de poste « Chef du service Accompagnement juridique et conseil » en « Chef du service Accompagnement juridique et assemblées »

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économiques d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... A travers son projet de territoire, la CALL est au coeur d'un ambitieux projet de transformation. La communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur le schéma structurel des services de la communauté d'agglomération et ont engendré une modification de l'organigramme. Cette refonte, ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place, n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur d'un départ dans le cadre d'un détachement, il est aujourd'hui proposé d'actualiser le poste de « chef du service accompagnement juridique et conseil » en le requalifiant en « chef du service accompagnement juridique et assemblées ».

Au sein de la Direction juridique, relevant du directeur juridique, le Chef de Service organise la gestion du service et manage l'équipe de travail. Il conseille les autres services de la collectivité, apporte son expertise concernant les questions juridiques (prévention et gestion des contentieux) et les assurances. Il prépare les réunions des instances et en assure le suivi. Il négocie et supervise le portefeuille d'assurances de la collectivité. Il assure la gestion administrative et financière du service (fiche de poste jointe en annexe).

A ce titre, il assure :

- Le management et organisation du service,
- La gestion des assemblées,
- L'assistance et conseil juridique (direction, ensemble des services concernés et communes du territoire), gestion du contentieux administratif,
- La gestion administrative et financière du service,
- La gestion et le suivi complémentaire des polices d'assurances et sinistres.

Les pré requis du poste sont les suivants :

- Capacité à travailler en équipe et en transversalité,
- Bac +3 à +5 (Spécialisation Droit Administratif, Assurances) et/ou expérience significative dans le domaine de compétences,
- Maîtrise de l'outil bureautique.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D16-DE

L'objet final de la délibération vise à actualiser le poste à temps complet de « chef de service accompagnement juridique et conseils » en le requalifiant en « chef de service accompagnement juridique et assemblées ».

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A administrative, sa rémunération étant calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés ou attachés principaux territoriaux. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être pourvu dans les mêmes conditions par un agent contractuel disposant des pré-requis, diplômes et/ou expérience professionnelle indiqués dans la fiche de poste.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste à temps complet de « chef de service accompagnement juridique et conseils » en le requalifiant en « chef de service accompagnement juridique et assemblées ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D17-DE

C060722_D17

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chef de projet innovation / filière pour la direction Développement Economique Attractivité et Emploi

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2022,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin mène depuis plusieurs années une politique de soutien à l'innovation et d'accompagnement des filières. Cette politique se matérialise notamment par la mise en place d'actions structurantes dans le secteur des éco-activités, du sport-santé-bien-être, du secteur culturel et du numérique… Les enjeux pour la CALL sont la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie d'innovation et de développement des filières, l'évaluation des actions menées, l'optimisation des ressources dédiées, l'animation collective des différents écosystèmes.

Afin de renforcer la coordination des différents dispositifs et les équipes en place, il est aujourd'hui proposé la création d'un poste de chef de projet innovation/filière pour la direction développement économique, attractivité et emploi.

Le chef de projet innovation/filière travaille sur le champ de l'accompagnement des acteurs économiques locaux et le développement de nouveaux écosystèmes, contribuant ainsi à la stratégie de développement économique et à l'attractivité du territoire (éco-activités, numérique – culture – tourisme et sport – santé – bien-être)... Il active et anime les réseaux des acteurs de l'économie et de l'enseignement supérieur, favorise le développement des sites d'excellence, encourage et accompagne les démarches innovantes. Il anime le réseau des acteurs économiques locaux intervenant dans les secteurs identifiés comme innovants et/ou contribuant à la structuration d'écosystèmes complets. Il favorise l'implantation d'activités économiques ou de formation permettant de renforcer ces écosystèmes pour leur permettre d'activer des synergies et de bénéficier d'une surface suffisante pour se développer à l'échelle internationale (fiche de poste jointe en annexe).

Un diplôme de l'enseignement supérieur, (BAC+5 en école de commerce, école d'ingénieur, université) et/ou une expérience dans le domaine de compétences, ainsi qu'une première expérience si possible dans le secteur de l'innovation sont souhaitées.

Le poste requiert également de fortes appétences pour les filières stratégiques du territoire, une sensibilité aux questions d'innovation, une connaissance de l'écosystème régional de soutien à l'innovation.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D17-DE

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière A administrative ou technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le candidat devra justifier des diplômes et ou compétences et expériences requises dans la fiche de poste.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi de chef de projet innovation/filière dans les conditions énoncées ci dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D18-DE

C060722_D18

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création de deux postes pour la direction des systèmes d'information et du numérique (service commun)

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Vu l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 14 juin 2022,

Dans un souci d'organisation et d'optimisation des services, la CALL a initié un projet de rapprochement des systèmes d'information des collectivités de l'agglomération. Initié fin 2020, et coconstruit avec une représentation de communes volontaires, le dispositif repose sur trois piliers :le catalogue de services, l'organisation et la gouvernance. Il se veut flexible (les communes adhèrent à la/aux catégorie(s) de leur choix), lisible (la tarification par abonnement est simplifiée) et à valeur ajoutée (les prestations visent la qualité et la sécurité).

Cette mutualisation se matérialise au travers de la création d'un Service Commun dénommé dans ses actes constitutifs DMSI (Direction Mutualisée des Systèmes d'Information), rattachée à l'EPCI. Il est toutefois précisé que l'organisation actuelle de la CALL dispose déjà d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N). Elle constituera le socle pour établir la DMSI par structuration des moyens consacrés au service commun mutualisé, tant pour les communes adhérentes que pour l'EPCI proprement dit.

Ce service commun permettra d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (pour la partie technique, la partie fonctionnelle continuant à relever des directions métiers) en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels. Les objectifs de ce service commun sont d'aboutir à une meilleure qualité de service et une meilleure disponibilité des compétences, tout en réalisant à terme des économies d'échelle.

Afin d'amorcer la mise en œuvre des ressources du service commun préalablement aux adhésions annoncées, il est proposé de créer les postes de chargé des systèmes et support utilisateur et de chargé de support informatique helpdesk.

Poste de chargé des systèmes et support utilisateur

Relevant du Chef du Service Informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, le chargé des Systèmes et Support Utilisateur assure l'administration des systèmes ainsi que l'exploitation des réseaux. Il consacrera une partie de son activité au support Helpdesk(fiche de poste jointe en annexe).

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D18-DE

Une connaissance des protocoles de communication, infrastructures et sécurité, ainsi que des logiciels et matériels réseaux, des techniques d'installation et de maintenance d'outils, de systèmes et de réseaux sont requises.

Des connaissances/Expertises spécifiques des différents domaines informatiques (Support fonctionnel sécurité, systèmes, réseaux/Internet, téléphonie fixe/mobile, virtualisation) ainsi qu'une connaissance Linux et de l'anglais technique seront appréciées.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière B technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le candidat devra justifier des diplômes et ou compétences et expériences requises dans la fiche de poste.

Poste de chargé de support informatique HELPDESK

Relevant du Chef du Service Informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, le chargé de support informatique helpdesk assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue. Il surveille le fonctionnement des équipements informatiques, assure le support utilisateur (Helpdesk) (fiche de poste jointe en annexe).

Des connaissances variées des différents domaines informatiques (Support, sécurité, systèmes, notions élémentaires réseaux/Internet, téléphonie fixe/mobile, virtualisation), ainsi que des logiciels et progiciels applicatifs sont souhaitées.

Il sera également demandé aux candidats de disposer de connaissances techniques : Active Directory, sensibilisation notable en matière de sécurité des systèmes informatiques (normes et procédures de sécurité informatique et des réseaux, maintenance applicative de dépannage de 1er niveau, administration et sécurité). La maîtrise de l'anglais technique sera appréciée.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière C technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou adjoints techniques territoriaux.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le candidat devra justifier des diplômes et ou compétences et expériences requises dans la fiche de poste.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer les emplois de chargé des systèmes et support utilisateur et de chargé de support informatique helpdesk dans les conditions énoncées ci dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D19-DE

C060722_D19

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux

Le Président informe l'Assemblée que l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, codifié à l'article L5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que l'organe délibérant d'un EPCI fixe chaque année les conditions de mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou à ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Considérant, d'une part, la nécessité absolue d'utiliser un véhicule de façon permanente au regard de l'importance des missions de certains personnels de Direction, et, d'autre part, la nécessité de disposer d'un véhicule en raison des contraintes de déplacements fréquents liés au postes de certains fonctionnaires responsables de services et, enfin, la nécessité pour les autres agents de se déplacer de façon occasionnelle en fonction des missions confiées,

Dans ce contexte, les obligations des Directeur Général des Services, Directeur Général des Services Techniques et Directeur de Cabinet justifient l'octroi d'un véhicule de fonction. Certains responsables de service dès lors qu'ils seront amenés à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leurs missions peuvent se voir attribuer un véhicule de service dont l'utilisation est régie par convention et les autres catégories d'agents pourront disposer occasionnellement et sur présentation d'un ordre de mission d'un véhicule de service dont l'usage sera régi par une charte d'utilisation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer, pour une nouvelle durée d'un an :

- un véhicule de fonction aux Directeur Général des Services et Directeur Général des Services Techniques, et au Directeur de Cabinet,
- un véhicule de service aux Directeurs et Chefs de services dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents,
- la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

Décide d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération à arrêter la liste des bénéficiaires et à passer avec eux les conventions individuelles d'utilisation du véhicule.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D20-DE

C060722_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustements de l'organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 - application des 1607 heures

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021, entérinant le nouveau protocole du temps de travail applicable au personnel communautaire à compter du 1er janvier 2022.

Considérant

Les observations du sous-préfet de Lens, dans le cadre du contrôle de légalité, qui demande que soient apportées des modifications au protocole initial, portant :

- sur le nombre de journées d'ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) octroyées aux agents dont la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures (diminution d'une journée du forfait annuel) ou 39 heures 15 (augmentation d'une journée du forfait annuel),
- sur les temps d'habillage, de déshabillage et de douche des agents qui exercent des missions particulières, qui ne peuvent être incluses sur le temps de travail.

L'article 21 du protocole précité, disposant que « (…) Toute modification sera soumise à l'avis du comité technique (comité social territorial après les élections professionnelles de 2022), et à l'accord de l'assemblée délibérante (…) ».

Vu l'avis favorable du Comité Technique du personnel communautaire réuni en séance le 14 juin 2022,

Il est proposé au conseil communautaire une nouvelle rédaction des articles ci-dessous du protocole :

Article 6 : le temps de travail quotidien et hebdomadaire, le nombre de journées de réduction du temps de travail octroyées

Paragraphe C) le détail du nombre de jours de congés payés et de journées de RTT

Le tableau ci-dessous se substitue au tableau initial :

DÉTAIL DES JOURNÉES DE CONGÉS PAYES (CP) ET DE JOURNÉES DE RTT OCTROYÉES EN FONCTION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL **Le chiffre des RTT est arrondi à la ½ journée supérieure**				
Quotité de travail de l'agent	**Agents forfaitisés (libre choix)**		**Agents non forfaitisés**	
	Durée hebdomadaire de travail : 40h/semaine	**Durée hebdomadaire de travail : 39h15/semaine**	**Durée hebdomadaire de travail : 36 h/semaine**	**Durée hebdomadaire de travail : 35 h/semaine**
100 %	**CP : 25** **RTT : 28**	**CP : 25** **RTT : 24**	**CP : 25** **RTT base** **Minimum garanti : 6**	**CP : 25** **RTT : 0**
90 %	**CP : 22.5** **RTT : 25.5**	**CP : 22.5** **RTT : 22**	**CP : 22.5** **RTT base** **Minimum garanti: 5.5**	**CP : 22.5** **RTT : 0**
80 %	**CP : 20** **RTT : 22.5**	**CP : 20** **RTT : 19.5**	**CP : 20** **RTT base** **Minimum garanti : 5**	**CP : 20** **RTT : 0**

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D20-DE

L'article 8 initialement intitulé « Article 8 : le temps de trajet, le temps d'habillage, la douche, la pause déjeuner » est rectifié et libellé ainsi : « Article 8 : le temps de trajet, la pause déjeuner ». Le paragraphe B initialement intitulé « Le temps d'habillage, la douche » est supprimé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

74 « pour »

0 « contre »

1 « abstention »

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Tony MOULIN

(Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ « abstention »)

Prend acte des ajustements apportés au protocole du temps de travail, joint en annexe, portant sur la rectification du nombre d'ARTT accordées annuellement aux agents forfaitisés, et sur la suppression de la proposition initiale accordant un temps d'habillage, de déshabillage et de douche, sur le temps de travail de certains agents.

Décide que ces mesures seront applicables au 1er janvier 2022.

Autorise l'instance du Comité Technique du personnel communautaire (qui deviendra le comité social territorial après les élections professionnelles du 8 décembre 2022) à être saisi de toute modification éventuelle de ce protocole.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D21-DE

C060722_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES SA d'HLM -
Construction de 20 logements Rues Émile Zola et Jean Jaurès (Tranche 2) à GRENAY

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**132772** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions quarante-quatre mille cent-soixante-sept euros (2 044 167 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 132772** constitué de 9 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D21-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D22-DE

C060722_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES SA d'HLM -
Construction de 40 logements Cité 2/5 Calonne Rue Bourvil à LIÉVIN

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**133280** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA d'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **cinq millions trois-cent-quatre-vingt-treize mille quatre-cent-trente-neuf euros (5 393 439 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 133280** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D22-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D23-DE

C060722_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Vilogia LOGIFIM -
Construction de 39 logements Rue Jean Jaurès à LIÉVIN

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**135165** en annexe signé entre **VILOGIA LOGIFIM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **six millions quatre-cent-cinquante-trois mille cinq-cent-soixante-neuf euros (6 453 569 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 135165** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D23-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 19/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 19/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D24-DE

C060722_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Signature de la Convention de Services Comptables et Financiers

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), représentée par son Président, le Service de Gestion Comptable de Lens (SGC), représenté par le comptable public et la Conseillère aux décideurs Locaux, s'engagent dans une démarche volontariste visant à poursuivre l'optimisation des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Les partenaires ont souhaité profiter de l'adoption anticipée de la nouvelle nomenclature comptable M57 pour définir ensemble le cadre rénové du partenariat qui permettra de conduire les prochains chantiers que sont notamment l'adoption du compte financier unique et la certification des comptes. Cette convention doit permettre de maintenir les très bons niveaux de qualité des comptes de la communauté d'agglomération.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

La CALL, la DDFIP du Pas-de-Calais, le SGC de Lens et la Conseillère aux décideurs Locaux ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de travail en matière de gestion publique locale :

- Optimiser l'action de l'ordonnateur et du comptable en enrichissant et en dématérialisant les échanges,
- Optimiser la chaîne de dépenses et de recettes,
- Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier,
- Développer l'expertise comptable, fiscale, financière.

Chaque axe de travail est décliné en action. Les actions retenues sont :

Axe 1 : Optimiser l'action de l'ordonnateur et du comptable en enrichissant et en dématérialisant les échanges

- Optimisation de la circulation de l'information,
- Organisation de formations communes,
- Créer des groupes de travail thématiques,
- Poursuivre la dématérialisation des ASAP associé à un titre individuel à l'encontre de débiteurs privés.

Axe 2 : Optimiser la chaîne de dépenses et de recettes

- Optimiser la chaîne d'émission des mandats de dépenses,
- Maîtriser le délai global de paiement,
- Étudier la possibilité d'étendre le paiement par prélèvement automatique à de nouvelles dépenses récurrentes,
- Moderniser et sécuriser les régies,
- Amélioration de la qualité d'émission des titres de recettes,
- Améliorer le rythme d'émission des titres et le rapprochement entre titres et encaissements,
- Poursuivre la mise en place du prélèvement périodique et à l'échéance pour le recouvrement de certaines recettes,
- Offrir aux usagers une offre de paiement en ligne,

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le 19/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D24-DE

Axe 3 : Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier

- Poursuivre le diagnostic conjoint de la qualité des comptes et des axes de fiabilisation prioritaires,
- Apurer les comptes d'imputation provisoire,
- Fiabiliser conjointement les provisions et les dépréciations,
- Fiabiliser conjointement la comptabilisation des subventions d'investissement reçues (comptes 13xxx)
- S'assurer de l'exhaustivité des recettes et des dépenses prises en compte.
- Poursuivre la mise à jour de l'actif immobilisé,
- Fiabiliser le suivi budgétaire et comptable des opérations d'aménagement.

Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière

- Fournir une vision agrégée des finances du territoire intercommunal,
- Information et alerte en matière de fiscalité commerciale,
- Réalisation d'une analyse financière consolidée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de services comptables et financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la conclusion d'une Convention de Services Comptables et Financiers avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Autorise le Président à signer cette convention et tout document y afférent**.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX

Absent(s) excusé(s) : 14
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D25-DE

C060722_D25

MOTION

****

REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS :
COPIE HORS-SUJET!

Le début du mois de juillet est généralement propice à l'annonce des résultats du baccalauréat, brevet des collèges, diplômes universitaires. Si nous nous féliciterons des taux de réussite des jeunes de notre agglomération, **il est d'une évidence certaine que la copie de l'Etat sera HORS-SUJET concernant la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.**

Pour rappel, la valeur locative d'un local professionnel correspond à un montant qui doit notamment servir de base au calcul de la taxe foncière, de la TEOM, de la taxe GEMAPI et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Bien qu'on parle de valeur « locative », il s'agit en réalité d'une valeur qui va concerner tous les locaux professionnels ou commerciaux, aussi bien ceux pour lesquels l'entreprise paye un loyer que ceux qui lui appartiennent. C'est donc un instrument d'une grande importance pour nos communes et notre Communauté d'agglomération, puisqu'il détermine en partie le montant de recettes fiscales issues du foncier.

Censée apporter une nouvelle dynamique fiscale, force est de constater que cette révision suscite autant de questions que d'inquiétudes tant en ce qui concerne ses modalités de mise en œuvre que ses implications.

A l'heure où la Commission Intercommunale des Impôts Directs se doit d'émettre un avis éclairé sur cette révision, il est regrettable que les modalités de mise en œuvre de cette actualisation se soient faites **dans une démarche purement administrative et sans coopération**, et que les conséquences du projet transmis n'aient nullement été appréhendées.

Comment les membres de cette commission peuvent se prononcer face à nombre considérable de paramètres ? Comment ces derniers peuvent appréhender les impacts de cette révision à la fois sur les contribuables et les collectivités en l'absence d'éléments factuels comme par exemple le nombre de loyers collectés auprès des exploitants qui ont conduit au calcul des grilles tarifaires ou encore la connaissance des dispositifs de neutralisations, de lissage susceptible d'être adoptés afin d'éviter une trop forte augmentation des valeurs locatives ? Sans compter le temps laissé aux communes d'analyser ces points.

Malgré le flou qui entoure cette réforme, certaines incidences plus que critiquables se dessinent pourtant déjà. La première réside, sans nul doute, dans la baisse de fiscalité pour les grandes surfaces commerciales, parallèlement à une augmentation pour les commerces de centre-ville. Quel antagonisme avec notre politique communautaire tournée vers la relance du petit commerce local d'ailleurs soutenue par l'Etat -enfin, le croyions-nous- à travers des dispositifs tels que « Action cœur de ville » ou « Petites villes de demain » !

En effet, cette révision est en totale contradiction avec les ambitions politiques que nous portons collectivement en matière de politique de développement local et d'aménagement du territoire sans compter qu'elle risque fort d'avoir également des conséquences négatives sur l'objectif « Zéro artificialisation nette » également imposé par l'Etat.

Depuis plusieurs années, nous n'avons eu de cesse de relever plusieurs défis, qu'ils soient d'ordre économique, démographique, touristique, écologique, pour redynamiser nos centres-villes et centres-bourgs et donner envie à nos concitoyens de rester dans la commune, mais aussi en voir d'autres s'y installer. **Ce n'est pas acceptable en soi !**

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-C060722_D25-DE

Par ailleurs, il est d'autant plus déplorable que nous faisons face une fois de plus à un manque crucial de concertation, des réunions techniques s'étant certes tenues mais l'expression des élu(e)s locaux n'ayant nullement été prise en compte. Mais cela ne surprendra guère car, dans bien des domaines, l'absence de considération de la parole de l'élu local est devenue au fil du temps le « leitmotiv » auquel nous ne sommes que trop malheureusement confrontés. En effet, nous avons face à nous, pour cette réforme comme pour tant d'autres, un Etat hyper-concentré, dont les décisions sont descendantes, sans concertation et en totale improvisation.

Ajoutons, enfin, qu'il est regrettable que l'Etat nous ait imposé l'adoption d'un pacte financier et fiscal de solidarité avant même que nous ne disposions de ces nouveaux éléments pourtant nécessaires à la prise de décisions réfléchies qui concernent l'avenir de nos collectivités et de la population qui y réside.
Considérant que cette révision doit être effectuée dans une réelle concertation associant pleinement les élu(e)s locaux, comme souhaité ardemment par l'ensemble des associations des Maires et des Intercommunalités de France, de façon à construire véritablement, avec eux, les solutions et paramètres à retenir,

Considérant que les conclusions de cette concertation se doivent d'être intégrées dans le Projet de Loi de Finances 2023 afin que les améliorations obtenues puissent s'appliquer dès l'année prochaine,

Considérant qu'il ne peut être accepté toute augmentation d'impôt, dans la conjoncture actuelle, pour les commerçants de centre-ville et centre-bourg, où le contexte économique se fragilise à chaque instant à l'heure où nous vivons une pleine mutation dans le monde entier du commerce de détail et de l'émergence certaine du e-commerce,

Considérant qu'il nous semble indispensable et primordial que chaque maire puisse avoir connaissance des simulations financières du ministère du Budget et des Finances concernant sa commune,

Considérant qu'il est tout à fait inconcevable que des modifications fiscales impactant l'ensemble de nos politiques d'attractivité et de soutien aux commerces soient décidées sans que nous n'en ayons mesuré au préalable l'ampleur de façon à ce que soient corrigés, bien en amont, les effets négatifs,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain réaffirment avec force nos attentes et nos exigences pour que cette réforme puisse être partagée, comprise et véritablement juste dans ses effets et ses conséquences. A maintes reprises, nous avons fermement défendu l'impérieuse nécessité de préserver l'autonomie financière des collectivités. Cette dernière est fortement interrogée par la méthode choisie, ou l'absence réelle de méthode, pour la révision des valeurs locatives professionnelles.

C'est pourquoi, nous exprimons avec force le rejet en bloc de cette révision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.